

# MEMBRE BIENFAITEUR : OUI, MAIS COMMENT ?

Le membre bienfaiteur signe un mandat de prélèvement mensuel SEPA qui autorise notre banque (Le Crédit Agricole Ile-de-France) à prélever mensuellement sur son compte la somme que vous indiquerez (à partir de 10€).

Cette opération peut être interrompue à tout moment et jusqu'à huit semaines après la date de débit (droit de remboursement). La mention "Bienfaiteur Entraide" apparaîtra sur votre relevé de compte.

En janvier de l'année N+, vous recevrez une attestation fiscale vous permettant de déduire de vos impôts 66% des sommes prélevées (ex : pour un prélèvement mensuel de 20€, la somme restant à votre charge sur 240€ de prélèvement annuel, ne sera que de 80€).



**BOURSES DE  
VOYAGE**

**BOURSES  
D'ETUDES**

**SECOURS  
MATERIELS**

Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France  
10-12 rue des Fossés-St-Jacques 75005 PARIS - tel 01 46 34 21 50  
Courriel : [marinaentraide@gmail.com](mailto:marinaentraide@gmail.com)